
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 mai 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais et M. Luis Miranda.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il présente à l'assemblée la nouvelle élue de l'arrondissement de Montréal-Nord, madame Christine Black, assermentée le 3 mai dernier en présence du greffier de la Ville, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, ainsi que de lui-même. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle mairesse et invite cette dernière à s'adresser à l'assemblée. La conseillère Black prend la parole pour remercier tous les citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord pour leur marque de confiance à son égard et se dit honorée de les représenter en tant que mairesse.

Elle fait également l'éloge de l'arrondissement en tant que milieu dynamique grâce aux initiatives en cours et témoigne sa confiance envers les milieux communautaires, économiques et institutionnels de ce dernier. Elle souligne l'apport de la diversité portée par plus de 8 000 jeunes et 26 000 aînés, dont plusieurs citoyens d'origines diverses de première, deuxième et troisième générations qui se côtoient et cohabitent en harmonie. Elle déplore l'image négative de l'arrondissement qui est véhiculée dans les médias et tend la main à tous ceux et celles qui aimeraient contribuer à l'amélioration de cette perception. Finalement, elle s'engage à utiliser son énergie et son leadership pour permettre à l'arrondissement d'avancer côte à côte avec les citoyens, les organismes, les entreprises et les institutions. Pour terminer, elle rappelle aux citoyens de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'ils peuvent compter sur l'appui indéfectible et sur le leadership du maire de Montréal, M. Denis Coderre, pour qui toutes ces préoccupations sont au cœur de son engagement politique.

Le président du conseil dépose un nouveau plan de banquette dédié aux membres du conseil et rappelle à l'assemblée, qu'avec cette élection, le conseil s'approche de la parité hommes / femmes élus siégeant au conseil. Il remercie la conseillère pour son intervention, la félicite pour son élection et lui souhaite un bon mandat. Il cède la parole au maire de Montréal qui félicite également la nouvelle mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord pour son élection. Le maire évoque aussi les 25 ans de vie politique du conseiller Alan DeSousa qui ont été soulignés lors du dernier congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et félicite ce dernier au nom de tout le conseil.

Le président du conseil invite les membres à venir découvrir l'exposition réalisée par le Conseil interculturel de Montréal intitulée : « Montréal, terre d'accueil » qui met à l'honneur l'inclusion à Montréal et qui se tiendra dans le hall d'honneur du 18 au 26 mai 2016. Pour ce qui est de la mise en lumière de l'hôtel de ville pour le mois de mai, il informe que la bâtisse sera illuminée en turquoise afin de souligner la « Journée mondiale du cancer de l'ovaire » le 8 mai 2016, de même que pour le « Mois de sensibilisation des allergies alimentaires » le 15 mai 2016. Elle sera illuminée en rouge pour la « Fête de la fondation de Montréal, le 17 mai 2016, et finalement en violet pour la « Journée mondiale des maladies inflammatoires de l'intestin » le 19 mai 2016.

Il signale les événements suivants : le 15 mai 2016 « Journée internationale des familles » et le 17 mai 2016 date du « 374^e anniversaire de la fondation de Montréal »; et « Journée mondiale contre l'homophobie » ainsi que « Journée nationale des implantés cochléaires du Québec ». Il souligne la présence au balcon des membres de l'Association des implantés cochléaires du Québec qui ont été accueillis par les conseillères Mary Deros et Monique Vallée ainsi que par le président du conseil dans le cadre du 20^e anniversaire de l'association, à savoir mesdames et messieurs : Danielle Saint-Mieux Limoges, Andrée Boivin, Daniel Morel, Jean Talbot, Bernard Trottier, Sara Timmemans, Denis Lacasse, Normand Therrien, Robert Limoges, Jocelyne Hutton, Hichal Bahri, Bannani Chakib et Stéphane Gilbert. Il fait mention de l'épinglette arborée par les membres à cet effet et des dépliants qui sont disponibles à l'entrée de la salle du conseil pour sensibiliser tous et chacun à cette cause et informer l'assemblée sur le travail de cette association qui existe depuis 20 ans.

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Elsie Lefebvre, Richard Deschamps, Réal Ménard, Magda Popeanu, Richard Guay, Sterling Downey et Guillaume Lavoie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Félicite l'Administration pour l'acquisition du terrain et bâtiment des Sœurs hospitalières et souligne l'importance de la congrégation de Saint-Joseph pour la construction du Montréal de demain
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Richard Bergeron)	Modification du trajet du train de l'Est afin de permettre la réalisation du Réseau électrique métropolitain (REM) – position de l'administration dans ce dossier

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, rappelle au président du conseil de faire respecter la durée du temps imparti lors d'une intervention, soit une minute pour la question et une minute pour la réponse. Il souligne que le conseiller Bergeron a utilisé plus de 2 minutes pour répondre à la question de la leader de l'opposition officielle.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Reconnaissance de la valeur écologique et naturelle des terrains de l'Anse-à-l'Orme et prendre des mesures pour les préserver / Conservation intégrale du parc de l'Anse-à-l'Orme
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Informers le conseil des intentions du ministre Coiteux et du contenu du projet de loi relatif au pacte fiscal et de l'état d'avancement des travaux pour finaliser le projet de loi et le statut de métropole

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Engagement que l'administration intercédera auprès du gouvernement provincial pour la préservation des bâtiments patrimoniaux (édifices Rodier, New city Gaz etc.) érigés sur les terrains faisant l'objet de réserve foncière dans le cadre de la réalisation du projet de Réseau électrique métropolitain (REM) – tenir compte de la conservation de ces joyaux dans l'élaboration de ce projet
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Refus d'autoriser l'utilisation de véhicules en libre service au centre-ville et rejet d'un système qui fonctionne - conserver le statu quo et aider les compagnies déjà en place à améliorer le système actuel au lieu de restructurer le modèle en place

À 13 h 40,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Établir un échéancier pour les nouveaux projets permettant l'amélioration systématique de la géométrie des rues lors de leurs réfections afin d'apaiser la circulation et améliorer la sécurité des piétons pour donner suite à la motion de l'opposition officielle adoptée par le conseil en octobre 2015 à cet effet / Prévoir une présentation de ces travaux pour les membres
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury)	Gonflement artificiel du Bilan cyclable 2015 en inventoriant les voies bidirectionnelles

Le président du conseil informe le conseiller Ouellet que le mot « faux », utilisé lors de son intervention, est antiparlementaire et lui demande de ne plus l'utiliser à l'avenir.

M. Éric Allan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Anse-à-l'Orme - pourcentage de terrains visé par la conservation dans le projet de développement résidentiel de Pierrefonds-Ouest
------------------------	--------------------------------------	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 53.

CM16 0491

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM16 0492

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mai 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 24 avril 2016.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 24 avril 2016.

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1^{er} au 24 avril 2016.

Un débat s'engage.

CM16 0493

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 et des prévisions budgétaires 2016, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2016 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1163430008

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

--- Réponse de M. Pierre Desrochers à M. François Limoges à la demande formulée lors du conseil du 18 avril dernier concernant l'octroi de deux contrats de rédaction des allocutions du maire.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2016

CM16 0494

Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1161893002

CM16 0495

Dépôt du rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) et du règlement municipal 04-061, et le conseil en prend acte.

07.03 1164142001

Article 7.04

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose sous forme électronique (clé USB) le rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville, et le conseil en prend acte.

Il informe les membres que l'étude de l'article 7.04 est suspendu conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'une plénière d'une durée de 90 minutes le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 17 mai 2016, après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée

CM16 0496

Dépôt du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1164320003

CM16 0497

Dépôt du rapport annuel 2015, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.06

CM16 0498

Dépôt du document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1161177001

CM16 0499

Dépôt du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1161079002

7.09 - Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal.

CM16 0500

Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le conseil en prend acte.

07.10 1163570002

CM16 0501

Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les Bilans annuels 2014 et 2015 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose des cartes de localisation des zones à risque d'infestation par l'agrile du frêne en 2016 à Montréal.

07.11 1162363045

CM16 0502

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 mars 2016 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2016 comparé avec le 31 mars 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1165205003

CM16 0503

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal

Le conseiller Michel Bissonnet dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics portant sur l'examen public de la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM16 0504

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

Le-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le-président du conseil appelle le point « Déclaration et proclamation »

Aucun document n'est déposé.

À 14 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0505

Approuver un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., fournisseur exclusif, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 février 2016 et selon les termes et conditions stipulés audit contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

1152357001
80.01 (20.01)

CM16 0506

Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax pour l'élimination de matières résiduelles non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 30 mois, pour une somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14970 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'élimination de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164730001
80.01 (20.02)

CM16 0507

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois avec Dubo Électrique ltée pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres public 15-14903 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de \pm trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14903 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1163041001
80.01 (20.03)

CM16 0508

Accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15177 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Trane Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15177 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334006
80.01 (20.04)

CM16 0509

Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc. pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0510

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'œuvre « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'œuvre d'art « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 avril 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163243003
80.01 (20.06)

CM16 0511

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de douze mois, avec Albert Viau Emco Corporation pour la fourniture de robinets-vannes - Appel d'offres public 16-14425 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de robinets vannes ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14425 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1166134001
80.01 (20.07)

CM16 0512

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15108 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164472007
80.01 (20.08)

CM16 0513

Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156986001
80.01 (20.09)

CM16 0514

Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Itée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Moteurs Électriques Laval Itée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1880-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1163334007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0515

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, pour les sommes maximales et lots indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication inc.	Lot 1 - Centre de l'île	1 489 948,38 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 2 - Centre-est de l'île	899 132,09 \$
Teltech Télécommunication inc.	Lot 3 - Centre-nord de l'île	897 735,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166682003
80.01 (20.11)

CM16 0516

Accorder un contrat au Groupe Mécano inc. pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167112001
80.01 (20.12)

CM16 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1161670002
80.01 (20.13)

CM16 0518

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 058 930,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290501 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et de conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167231007
80.01 (20.14)

CM16 0519

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent - Dépense totale de 827 778,14 \$ - Appel d'offres public 258208 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de règlement invitant la conseillère Anne-Marie Sigouin à s'en tenir au sujet inscrit à l'ordre du jour.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil invite la conseillère Sigouin à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1167231011
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0520

Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15003 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Systématix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166075005
80.01 (20.16)

CM16 0521

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 16-14979 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 36 mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1164804001
80.01 (20.17)

CM16 0522

Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166945001
80.01 (20.18)

CM16 0523

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture, de même que pour la surveillance environnementale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15096 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009002
80.01 (20.19)

CM16 0524

Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316007
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0525

Résilier trois contrats de services professionnels avec WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL / Approuver les projets de quittance à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
- 2 - de liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007;
- 3 - d'approuver à cette fin les trois projets de quittances entre la Ville de Montréal et WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

1163820003
80.01 (20.21)

CM16 0526

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount, pour des travaux effectués en 2015, pour la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal / Autoriser le versement d'une contribution de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount concernant la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le versement d'une contribution financière de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160504002
80.01 (20.22)

CM16 0527

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie 1 431,1 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, pour un montant de 930 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant d'une superficie de 1 431,1 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 812 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires,
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation l'Esperluette démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153778004
80.01 (20.23)

CM16 0528

Approuver le projet de protocole de soutien technique dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

1167110002
80.01 (20.24)

CM16 0529

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, par lequel la Ville accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet immobilier de cette coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160634001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0530

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en œuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique / Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en œuvre du Plan d'action Objectif 2020 - fin de l'itinérance chronique et cyclique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794005
80.01 (20.26)

CM16 0531

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 198 289 \$ à trois organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Spectre de rue inc.	« Centre de jour et TAPAJ »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD »	60 573 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794002
80.01 (20.27)

CM16 0532

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$ à deux organismes, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017	400 000 \$
	Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016	
Ali et les Princes de la rue	Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017	60 000 \$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164251002
80.01 (20.28)

CM16 0533

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 143 411 \$ à deux organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Accueil Bonneau Inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu	75 600 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	67 811 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794004
80.01 (20.29)

CM16 0534

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) pour la réalisation de la « Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques » / Accorder un soutien supplémentaire de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (CG12 0369) / Approuver un projet d'addenda à la convention en vigueur à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) (CG14 0292) pour :
 - permettre à la Ville de verser un soutien financier maximal de 500 000 \$ pour la réalisation de la Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 à Montréal;
 - accorder un soutien financier de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet des Jeux du Québec par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour lequel le conseil d'agglomération a approuvé la programmation par la résolution CG12 0369;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses d'administration contingentes imprévues vers le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166641002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0535

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 (13 soum.) / Approuver dix projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver huit projets de convention par lesquels Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit lots ci-après désignés, pour les sommes maximales, indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.1 (systèmes patrimoniaux)	Développement	applicatif	935 726,30 \$
Entente no.2 (systèmes d'entreprises)	Développement	applicatif	11 099 926,90 \$
Entente no.3 (multiplateformes)	Développement	applicatif	8 438 937,48 \$
Entente no.5	Analyse et intelligence d'affaires		2 462 501,08 \$
Entente no.6	Architecture		5 797 509,86 \$
Entente no.8	Gestion de la qualité		1 603 707,57 \$
Entente no.10	Gestion de projets		5 221 266,49 \$
Entente no.11	Sécurité		1 018 423,70 \$

- 4 - d'approuver deux projets de convention par lesquels Société Conseil Groupe LGS, une société IBM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux lots ci-après désignés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Entente no.9	Gestion de réseaux	2 552 100,08 \$
Entente no.12	Support bureautique	748 221,48 \$

- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164114001
80.01 (20.31)

CM16 0536

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnel spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III;
- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14889;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166075001
80.01 (20.32)

CM16 0537

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique, dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166075004
80.01 (20.33)

CM16 0538

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 3 512 512,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6858 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166861001
80.01 (20.34)

CM16 0539

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 3 760 614,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-004 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 760 614,66 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 418 740,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160890005
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0540

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 606 506,05 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, SADE Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 16 624 006,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329702;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM16 0541

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 15 262 228,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009007
80.01 (20.37)

CM16 0542

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 11 481 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233506 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 481 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 395 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233506 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167231008
80.01 (20.38)

CM16 0543

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat d'exécution de travaux à Aménagement Côté Jardin inc. pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 3 523 368,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6864 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité questionne l'utilisation du terme « médiocre » par le conseiller Alex Norris lors de son intervention. Il indique qu'il fait preuve de peu de respect envers les Services et les élus qui ont travaillé sur ce projet.

Le président du conseil informe les membres que le mot « médiocre » n'est pas antiparlementaire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164956004
80.01 (20.39)

CM16 0544

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Vidolo Itée et à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Excavation Vidolo inc. et Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour le service de fourniture et de transport de matières par conteneur pour les écocentres ci-après indiqués, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun d'eux, taxes incluses, pour une période de 39 et 42 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans leurs soumissions, avec une possibilité de deux prolongations d'une année chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15121 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Écocentre	Montant (taxes incluses)
Excavation Vidolo inc.	Acadie Côte-des-Neiges La Petite-Patrie Rivière-des-Prairies Saint-Michel	5 400 778 \$
Mélimax Transport inc.	Lasalle Saint-Laurent	4 013 122 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167035002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0545

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Néolect inc. pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14789 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 515 414,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 150 525,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14789 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM16 0546

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-6869 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 842 059,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 619 152,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6869;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166316011
80.01 (20.42)

CM16 0547

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 322 682,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 212 682,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5796;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160660004
80.01 (20.43)

CM16 0548

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils inc. (Entente 2 - 374 732,27 \$, taxes incluses), STI Maintenance inc. (Entente 3 - 1 600 888,91 \$, taxes incluses), R3D Conseil inc. (Entente 4 - 1 006 318,69 \$, taxes incluses) et CIMA+ (Entente 5 - 518 210,72 \$, taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public 15-14943 (9 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure 4 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Gestion des actifs municipaux;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune des ententes-cadres ci-après indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14943 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Entente-cadre	Firme	Montant
2	Pro2P Services Conseils inc.	374 732,27 \$
3	STI Maintenance inc.	1 600 888,91 \$
4	R3D Conseil inc.	1 006 318,69 \$
5	CIMA+ S.E.N.C.	518 210,72 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166075002
80.01 (20.44)

CM16 0549

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SIR Solutions pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 75 600 \$ au net à compter de 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SIR Solutions (9012-6573 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165260002
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.48) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0550

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 177 597,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-003 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 177 597,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions RNN inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 781 097,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-003;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166441003
80.01 (20.46)

CM16 0551

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et six organismes de développement économique local

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes de développement économique local ci-après désignés:

- Centre local de développement Montréal-Nord;
- Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce;
- PME MTL Centre-Ville
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1165175006
80.01 (20.47)

CM16 0552

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 16-15144 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée au lithium;
- 2 - d'accorder à Al Carrière Extincteur (1991) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15144 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162725001
80.01 (20.48)

À 17 h 03, le leader de la majorité, avec le consentement unanime des membres, propose de prolonger les travaux de 5 minutes.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.49) à 80.01 (20.53) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0553

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175009
80.01 (20.49)

CM16 0554

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relatif à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1165175010
80.01 (20.50)

CM16 0555

Mettre fin aux conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de mettre fin aux treize conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 - de rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 3 - de demander le remboursement des sommes inscrites au crédit variable FLS des organismes PME MTL ci-après, ces sommes totalisant 2 290 000 \$, se répartissant comme suit :

- PME MTL Est-de-l'Île :	120 000 \$;
- PME MTL Centre-Est :	898 000 \$;
- PME MTL Centre-Ville :	793 333 \$;
- PME MTL Centre-Ouest :	58 667 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest :	410 000 \$;
- PME MTL Ouest-de-l'Île :	10 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Manon Barbe
M. Benoit Dorais

1165175014
80.01 (20.51)

CM16 0556

Accorder un soutien financier annuel total de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relatif au financement du Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier total annuel de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est pour le financement des activités du Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), pour les années 2016 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, PME MTL Centre-Est et le Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175015
80.01 (20.52)

CM16 0557

Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six organismes PME MTL;

- 2 - d'accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- 3 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ aux six organismes PME MTL, à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC;
- 4 - d'accorder un prêt de 25 674 192 \$ aux six organismes PME MTL dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 5 - d'approuver les projets d'entente de délégation à cet effet avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1165175013
80.01 (20.53)

À 17 h 08, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2016
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 mai 2016 - 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Justine McIntyre.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Peter McQueen, M. Dominic Perri, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il souligne la présence au balcon des participantes à l'édition 2016 de l'événement, initié par Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, intitulé « Simulation CitéElles Mtl » à savoir : Mesdames Nafissa Abarbach, Raouia Benmebarek, Nathalie Castaing, Janis Crawford, Fadoua El Mhiri, Janny Gaspard, Catherine Gravel, Ushana Houston, Julie Pilon-Cousineau, Alexandra Regalado, Nathalie Sellier, Esther St-Louis, Nelly E Zarfi et Judith F. Langevin et les salue en tant que représentantes de CitéElles.

Avant de débiter la période de question du public, il fait un rappel d'une des règles en vigueur pour la période de questions du public à savoir de ne reconnaître que trois questions sur un même sujet.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Implication souhaitée du RAPLIQ dans les discussions sur le développement du transport en commun en regard de l'accessibilité universelle – Rendre sécuritaire les accès aux ruelles à la suite de l'accident qui a coûté la vie à un jeune garçon dernièrement

Le président du conseil rappelle aux citoyens que la question complémentaire doit être en lien avec la question initiale. La question ayant été posée, M. Salem, répond au citoyen.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	M. Sterling Downey (M. Denis Coderre)	Rendre accessible aux fauteuils roulants la terrasse du Vieux-Port ainsi que les toilettes pour la tenue des activités de commémorations de la Légion Royale canadienne / Faire respecter le code vestimentaire par les policiers au prochain dévoilement d'une pierre tombale en l'honneur d'un vétéran – Invitation aux membres à participer à cet événement
M. Mathieu Roy	M. Denis Coderre	Assurance que les festivités entourant le 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal se dérouleront dans le respect de la Charte de langue française – prioriser la langue française lors du dévoilement des événements
M. Olivier Lacelle	M. Denis Coderre	Mettre l'emphase sur l'histoire lors des célébrations du 375 ^e anniversaire de Montréal - consultation des organismes de moins grandes envergures et les inviter à prendre part aux activités
M. Robert Thibault	M. Pierre Desrochers	Mesures concrètes pour investir dans l'environnement comme c'est le cas des grandes villes européennes / Rendre publics les études ou rapports existants pour informer les citoyens de ces investissements futurs
Mme Angela Joshi	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Application appropriée du Règlement sur le contrôle des animaux afin d'exiger que les chiens soient tenus en laisse dans le parc Jeanne-Mance – Sécuriser les aires de jeux des enfants par des clôtures et des pancartes Dépôt de document (photos)
M. Michel Labelle	Mme Catherine Clément-Talbot (M. Russell Copeman)	Conservations des espaces verts et justification du dézonage agricole des terrains de l'Anse-à-l'Orme afin de permettre un développement résidentiel – Souhaite une rencontre afin de discuter de ce dossier
M. Charles MacLeod	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite qu'une copie de la Charte pour la protection des espaces verts et milieux naturels de Montréal soit distribuée à tous les membres du conseil
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Favoriser la tenue d'une consultation publique sur les modifications apportées dans le parcours du train de l'Est afin de réaliser le Réseau électrique métropolitain (REM) – qui des citoyens, de la Caisse de dépôt et de placement, de la Société de transport de Montréal ou de l'Agence métropolitaine des transports bénéficiera de tels changements / Inclure l'accessibilité universelle dans ce projet
M. Martin Lavallée	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Obtention des données précises sur la caractérisation du terrain adjacent au parc Rosemont, le site 39, situé à l'angle des rues d'Iberville et Dandurand
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Conservation des espaces verts de l'Anse-à-l'Orme - ne pas donner suite au projet de développement résidentiel sur ces terrains – Établir un échéancier pour la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal et assurances que les recommandations formulées par l'OCPM seront respectées Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Léger	M. Denis Coderre	Dézonage des terrains agricoles et étalement urbain - conserver la pérennité de ces terres pour les générations futures
M. Lisa Mintz	M. Réal Ménard	Renforcer l'application des règlements municipaux et toutes autres mesures concrètes afin d'exiger la détention de permis lors d'abattage d'arbres pour réduire la déforestation urbaine Dépôt de document par le conseiller Ménard
M. Ulysse Blau	M. Denis Coderre	Rencontre souhaitée avec le maire afin de discuter de solutions pour faire du Forum social mondial une réussite

À 20 h 04

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Sophie Stanké	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Assurance que les festivités entourant le 375 ^e anniversaire de la fondation de Montréal se dérouleront dans le respect de la Charte de langue française – inquiétude sur la place de l'anglais lors des événements
M. Samuel Champagne	M. Denis Coderre	Appui que peut apporter la Ville afin d'assurer la réussite du Forum social mondial et en faire un événement de plus grande ampleur
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Autoriser le paiement en 12 versements des taxes foncières – nombre de commerces qui ont fermé boutique à cause du refus de permettre le paiement en plusieurs versements
Mme Laurel Thompson	M. Pierre Desrochers (M. Aref Salem)	Mesures concrètes pour alléger la circulation dans le secteur du pont Pie IX et Henri-Bourassa – suggestion d'instaurer un péage
M. Matthew Chapman	M. Denis Coderre	Rendre public le suivi du rapport de l'OCPM sur les énergies fossiles – Formation d'un groupe de travail à cet effet incluant élus et citoyens Dépôt de document
M. Michel Benoit	M. Denis Coderre	Bénéfices pour la Ville de Montréal de prioriser les voitures en libre service (VLS) de la firme Boloré – Questionnement sur l'aspect financier de ce dossier Dépôt de document
Mme Arianne Carmel-Pelosse	M. Denis Coderre	Engagement de l'administration à conserver la vocation des bâtiments des Sœurs hospitalières adjacents à l'hôpital Hôtel-Dieu / Consultation publique sur les besoins en services de santé
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Prise de position du maire lors de sa participation à un petit déjeuner organisé par une communauté religieuse

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 29.

À 20 h 30, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.49) à 80.01 (20.53) et le conseiller Pierre Desrochers exerce son droit de réplique aux débats soulevés à la suite de l'étude desdits articles.

Le président du conseil souligne la présence, dans les tribunes, du président et du vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, M. François Marquette et M. Pascal Rousseau.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.54) à 80.01 (20.56) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0558

Accorder un soutien financier spécial, non récurrent maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017 », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 549 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses pour 2016 au montant de 1 000 000 \$ et pour 2017 au montant de 549 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0559

Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents au Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009001
80.01 (20.55)

CM16 0560

Accorder un contrat à Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc. pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15130 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Réseau C.A. inc. - Leading Boards inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 395 853,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15130 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 63 400 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

1167242001
80.01 (20.56)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0561

Adopter une résolution visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :

- a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

1164073001
80.01 (30.01)

CM16 0562

Prendre connaissance et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte et d'accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrains étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec et l'autre terrain étant constitué d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

Adopté à l'unanimité.

1166692002
80.01 (30.02)

CM16 0563

Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167221002
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0564

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG 15-044)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) (RCG15-044) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1154278003
80.01 (42.01)

CM16 0565

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053)

Adoption - Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer diverses études détaillées relatives à la mise en place de la première ligne du réseau initial de tramways (RCG 08-053) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'utilisation d'un montant de 1 753 516 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés pour l'affecter à la réalisation de l'objet de divers règlements d'emprunt », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1153894006
80.01 (42.02)

CM16 0566

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc (RCG 09-033) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1166688003
80.01 (42.03)

CM16 0567

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 770 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1163243001
80.01 (42.04)

CM16 0568

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (RCG 14-037) ».

Adopté à l'unanimité.

1163894003
80.01 (42.05)

CM16 0569

Adoption - Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843003
80.01 (42.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) et 80.01 (45.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0570

Approuver le Règlement d'emprunt R-145-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-145-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213002
80.01 (45.01)

CM16 0571

Approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1166213003
80.01 (45.02)

CM16 0572

Nomination de monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1167239005
80.01 (51.01)

CM16 0573

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Patricia Lattanzio, à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal en remplacement de madame Andrée Hénault.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0574

Approuver les projets de protocoles de soutien technique estimés à 1 367 000 \$ pour la tenue des festivals et événements culturels suivants, pour l'année 2016 :

- **Les FrancoFolies de Montréal;**
- **Le Festival International de Jazz de Montréal;**
- **Montréal complètement cirque;**
- **Le Festival Juste pour rire;**
- **Festival International Nuits d'Afrique;**
- **Festival Zoofest;**
- **Présence autochtone/Terres en vues;**
- **Le Festival Mode & Design;**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0741;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., Le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 367 000 \$, pour la tenue de l'édition 2016 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1161508001

CM16 0575

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) pour la reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle (aqueduc - égout - chaussée), dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 934 985,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-001 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0648;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 718 275,96 \$, taxes incluses, représentant 92,62 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 849 500,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166459002

CM16 0576

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction de la 4^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 2 832 444,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-002 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0649;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 710 477,60 \$, taxes incluses, représentant 95,69 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 4^e Avenue, entre la rue De Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 832 444,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-002;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166459003

CM16 0577

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens, et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 557 953,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-003 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0650;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 036 033,42 \$, taxes incluses, représentant 85,33 % du coût total du contrat pour la reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 399 068,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-003;
- 3 - d'autoriser le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1166972001

CM16 0578

Accorder un contrat à Les Excavation Super inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Lafleur, entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 199 617,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 420912 - Contrat E.A.16-1642 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0651;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Lafleur, entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 633 107,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420912;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166152016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0579

Autoriser une dépense additionnelle totale de 116 443,87 \$ pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland (Projet 11-19), dans le cadre du contrat de services professionnels à Les Services Exp inc. (CE13 0870), majorant ainsi le montant du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0656;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 116 443,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Services Exp inc. (CE13 0870) pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, majorant ainsi le montant total du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$, taxes incluses. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 54 987,44 \$ conformément à l'addenda no 1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (CM14 0629);
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Les Services Exp inc. (CE13 0870) à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1150541009

CM16 0580

Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux inc. et MLC associés inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 766 544,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-14862) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0658;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 766 544,07 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et MLC associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160652001

CM16 0581

Accorder un contrat de services professionnels à Real Paul Architecte et WSP Canada inc. pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle - Dépense totale de 995 463,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14862 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0659;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 995 463,90 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul Architecte et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 060,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1160652002

CM16 0582

Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) (CM15 1242) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0663;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CM15 1242) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1156223010

CM16 0583

Approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation intervenu le 10 avril 2013 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0668;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération de quelque nature que ce soit, à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018, pour terminer les travaux qu'elle s'est engagée à faire dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus à ce projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161195002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0584

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, pour un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes - Subvention estimée à 98 195 \$ pour toute la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0670;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164069002

CM16 0585

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329404 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0709;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 322 332,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 172 332,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329404;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 13, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1167231004

CM16 0586

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0710;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 854 704,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 730 704,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329403 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1167231003

CM16 0587

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 615 067,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324007 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0717;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 615 067,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 450 067,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324007 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167231013

CM16 0588

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Dépense totale de 6 332 992,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324005 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 332 992,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 961 992,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324005 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1167231002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0589

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR) - Dépense totale de 3 062 200 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324006 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0719;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 062 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324006 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167231006

CM16 0590

Approuver un projet d'acte par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant l'immeuble situé au nord-ouest de l'avenue Mont-Royal Est, entre les 2^e et 5^e Avenues, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0732;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie des lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiées par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA (articles 1 à 4) sur le plan M-123 Hochelaga accompagnant la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 24 novembre 2015 sous le numéro 1 645 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1156462002

CM16 0591

Accorder un soutien financier total de 200 000 \$ au Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds « Nager pour survivre^{MD}, Montréal » / Approuver un projet convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0735;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière totale et non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds Nager pour survivre Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, pour une période de deux ans se terminant le 31 mai 2018;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire de 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à la hauteur de 100 000 \$;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1157012001

CM16 0592

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0738;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016- 2017);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 900 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports, pour gérer la mise en œuvre de ladite entente;
- 5 - d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 6 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	150 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Valorisation Jeunesse—Place à la relève - 4 avril au 28 octobre 2016	400 000 \$

- 7 - d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 8 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1164251001

CM16 0593

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0740;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166344005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0594

Autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2016 par sa résolution CE16 0647;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, sis au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1161035001

CM16 0595

Accorder un contrat pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 (5 soum.), aux compagnies suivantes :

- **Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur ouest, pour une somme maximale de 180 337,14 \$, taxes incluses;**
- **Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur centre, pour une somme maximale de 283 614, 58 \$, taxes incluses;**
- **Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur est, pour une somme maximale de 146 075,74\$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0774;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les commandes pour la fourniture de services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément à l'appel d'offres public 16-15237 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Secteurs	Montant (taxes incluses)
Bio-Contrôle Arboricole inc.	OUEST	180 337,14 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	CENTRE	283 614, 58 \$
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc.	EST	146 075,74 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1166628001

CM16 0596

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire, entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord, le remplacement d'un égout sanitaire, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0778;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout sanitaire, entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3^e Avenue Nord, le remplacement d'un égout sanitaire, entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue et des travaux connexes dans le boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 888 402,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public ST-16-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1166765013

CM16 0597

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 70 000 \$ entre la Ville et l'Association musicale Feuilles d'érable 2014, pour la tenue du « Défilé de la Fête du Canada » le 1^{er} juillet 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0798;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 70 000 \$ avec l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014 pour la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1^{er} juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1167195001

CM16 0598

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0803;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de la rue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 462,6 mètres carrés, appartenant à M. Elias Rambotis et Mme Alexandra Katopodis-Rambotis, aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 862 320 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1161195009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0599

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0804;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 418,5 mètres carrés, appartenant à Les entreprises Giuseppe Di Maria et Fils inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique afin de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 777 000 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1161195007

CM16 0600

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'une rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0805;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une superficie approximative de 880,9 mètres carrés, appartenant à Kanva Placements inc., aux fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre du prolongement de l'axe est-ouest entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc;
- 2 - de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de ladite partie de lot dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 5 - d'autoriser une dépense de 1 635 290 \$, taxes incluses pour cette acquisition;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1161195008

CM16 0601

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, aux fins de stationnement de véhicules, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un loyer de 294 228 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0806;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer au montant total de 294 228 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1165941001

CM16 0602

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2016, 2017 et 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0807;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 27, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1160348001

CM16 0603

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la Culture

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0812;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture de 200 000 \$ en 2017;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1166370002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0604

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} - Montant estimé de l'entente-cadre 9 363 564 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, pour l'année 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0776;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc. fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD}, pour une durée de 30 mois, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 9 363 564 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense et, pour l'année 2016, d'autoriser une dépense de 2 926 114 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1166628002

CM16 0605

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 4 067 792 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6713 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0782;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 067 792 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 673 749,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6713;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1166316008

CM16 0606

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0790;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 245 823,92 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 4 273 arbres ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15070 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Somme maximale, taxes incluses	Délai maximal	lot #
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée	2 006 268,16 \$	3 ans (2016-2018)	1 et 4
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 853 571,76 \$	3 ans (2016-2018)	2 et 3

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1166688008

CM16 0607

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 10 928 272 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329407 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0785;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 10 928 272 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à la compagnie Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 728 272 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329407 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1164102005

CM16 0608

Accorder un don de 100 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0814;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 100 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1165917003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.05

Déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0816;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, quant :

- à l'adoption de la réglementation relative aux espaces de stationnement sur rue situés sur le réseau de voirie locale pour les véhicules en libre-service ainsi que pour la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules, sauf en ce qui concerne les espaces qui leur sont spécifiquement réservés;
- à la pose, à l'enlèvement, à l'entretien et au remplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur le réseau de voirie locale.

Un débat s'engage.

À 21 h 58, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 mai 2016, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 mai 2016 - 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. R al M nard.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Guillaume Lavoie, M. Dominic Perri, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan M. Jeremy Searle et Mme  milie Thuillier.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Giovanni Rapan .

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Vincent Dussault	M. Aref Salem (Mme Elsie Lefebvre) (M. Craig Sauv�)	�lectrification des transports - Imposer un moratoire sur tout projet visant � restreindre le nombre de v�hicules �lectriques � Montr�al d�s 2016 et consentir � une augmentation allant de 1 500 � 2 000 de ces voitures d'ici 2020 – ouvrir le centre-ville aux v�hicules en libre service (VLS)

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre	Participation du maire à un petit déjeuner à caractère religieux – support et endossement de l'événement
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Déclarations d'intérêts des élus pour gratuités reçues par la Ville et exemples demandés de gratuités accordées – Coût des frais juridiques encourus pour rejeter une demande d'accès à une liste VIP à l'arrondissement LaSalle
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande le retrait du zonage commercial pour le rez-de-chaussée de la bâtisse sise au 3600 Van Horne afin de ne plus autoriser l'opération de commerces

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande que le citoyen soit expulsé de la salle du conseil.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 55.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Plan de l'Administration pour négocier une entente avec le syndicat des ingénieurs – Solutions pour régler le problème que connaît la Ville en matière de recrutement et de rétention

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend la parole pour signaler un point d'ordre et rappeler au président du conseil qui a accordé la parole à la conseillère McIntyre tout de suite après le chef de l'opposition officielle, que par le passé, le statut du leader adjoint lui conférait tous les droits du leader de l'opposition officielle, en l'absence de ce dernier. Donc, il exige le respect de ces droits et demande à intervenir tout de suite après le chef de l'opposition officielle. Après consultation auprès du greffier et une vérification de l'article 15 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil lui donne la parole.

M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Elsie Lefebvre)	Projet de ne pas implanter le système de voitures en libre service au centre-ville et les inconvénients qui en découleront – Maintien du statu quo à la satisfaction de tous / Réelle position de l'administration en matière d'électrification du transport et de réduction de gaz à effet de serre (GES)
---------------------	--	--

À 10 h 10,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes afin de permettre aux leaders d'intervenir, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Mesures concrètes qui seront prises pour confirmer la pertinence du projet d'électrification du réseau routier en tenant compte de la valeur de préservation des bâtiments patrimoniaux dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie – Informer le service responsable du dossier du Réseau électrique métropolitain (REM) du désir des élus de travailler de concert avec lui pour le bénéfice des citoyens
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Lutte à la pauvreté – mesures prises pour réduire la disparité économique entre les quartiers de Montréal – Mandater le Service du développement économique afin de trouver des solutions pour amoindrir cette disparité

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 19.

Article 7.04 (suite)

Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville

À 10 h 19, le mardi 17 mai 2016,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel du vérificateur général, pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. Le vérificateur général disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre – 27 minutes;
- Projet Montréal – 16 minutes;
- Coalition Montréal – 5 minutes;
- Vrai changement pour Montréal – 3 minutes;
- Autres élus – 9 minutes.

À 10 h 21, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 32, M. Michel Bissonnet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue au vérificateur général, M. Jacques Bergeron, ainsi qu'à ses collaborateurs MM. Robert Duquette et Serge Vaillancourt et l'invite à débiter son exposé.

M. Bergeron procède à sa présentation, suivie des interventions des membres du conseil.

À 12 h 01, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier.

À 12 h 06, le conseil reprend ses travaux. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et invite le leader de la majorité à prendre la parole. Ce dernier informe les membres que l'assemblée sera suspendue à 12 h 07 au lieu de 12 h 30 afin de permettre aux élus de participer à une annonce relative à la création de l'Ordre de Montréal.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de suspendre la séance du conseil à 12 h 07.

La proposition est agréée.

À 12 h 07, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2016
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 mai 2016 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Suzanne Décarie.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, M. Marvin Rotrand et M. Richard Ryan.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.04 ET 65.05 :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil invite le président du comité plénier à faire son rapport.

CM16 0609 – Article 7.04 (suite)**Dépôt du rapport annuel 2015 du vérificateur général de la Ville**

Le conseiller Bissonnet indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et que 16 membres ont pris la parole dans le cadre de 19 interventions comme suit :

- Équipe Coderre – 8 interventions;
- Projet Montréal – 8 interventions;
- Coalition Montréal – 1 intervention;
- Vrai changement – 1 intervention;
- Autres élus – 1 intervention.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

Un débat s'engage.

07.04

À 14 h 33, le mardi 17 mai 2016, le conseil reprend l'étude des articles 30.01 à 30.05 préalablement réunis.

CM16 0610

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Trembles, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 avril 2015 par sa résolution CE16 0677;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1164820001

CM16 0611

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier la réglementation municipale des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0745;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir recensé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, elle organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1161654003

CM16 0612

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0748;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par le conseil municipal en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est décrété :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations du conseil municipal relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);

- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM 15 1495 portant sur l'acceptation de la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles – secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164073002

CM16 0613

Autoriser l'émission d'une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés, dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahunatic–Cartierville, afin d'obtenir l'autorisation du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), requise pour effectuer lesdits travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0746;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de statuer que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1161334001

CM16 0614 – Article 30.05 (suite)

Déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré pour l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Shanahan, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Pagé (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (20)

Ouverture des portes: La conseillère Décarie entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 39
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1150335001

CM16 0615

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du jour du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1156399007

CM16 0616

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du jour du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1156399006

CM16 0617

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1160025001

CM16 0618

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1166688001

CM16 0619

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150025004

CM16 0620

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1150335003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM16 0621

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016, par sa résolution CE16 0499;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des aréas municipaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1167235001

Règlement 16-038

CM16 0622

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mars 2016, par sa résolution CE16 0497;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1161361001

Règlement 16-039

CM16 0623

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 avril 2016, par sa résolution CE16 0546;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1166873002

Règlement 15-085-1

CM16 0624

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016, par sa résolution CE16 0608;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant un financement interne un montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ (14-048) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163894004

Règlement 14-048-1

CM16 0625

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2016, par sa résolution CE16 0610;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1166220002

Règlement 04-061-1

CM16 0626

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »

Vu la résolution CM15 0577 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015, adoptant comme projet de règlement P-15-053 le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 septembre 2015, à 18 h 30, à la mairie de l'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à cette séance publique de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-15-053;

Attendu l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016, par sa résolution CE16 0763;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien, et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1142640043

Règlement 15-053

CM16 0627

Nomination d'un président et d'un premier vice-président au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2016 par sa résolution CE16 0818;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de nommer au Comité Jacques-Viger les personnes suivantes :

- M. Pierre Corriveau, architecte, à titre de président, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2017;
- Mme Josée Bérubé, architecte-urbaniste, à titre de première vice-présidente, pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité, soit à plus des 2/3 des voix exprimées.

51.01 1160132001

Article 51.02 - Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de retirer l'article 51.02, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, avec le consentement unanime des membres présents.

CM16 0628**Motion de l'opposition officielle pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal**

Attendu que les véhicules autonomes, en circulation aux États-Unis, ont déjà effectué plus de 1,5 millions de kilomètres sur leurs routes soit l'équivalent de 75 années de conduite pour un conducteur moyen;

Attendu qu'on recense aussi de nombreuses autres avancées au Canada, au Royaume-Uni, à Singapour et dans d'autres pays qui donnent un coup d'accélérateur au développement de ces véhicules;

Attendu que la commercialisation à grande échelle des véhicules autonomes est prévue entre 2017 et 2020;

Attendu la nécessité de mettre à jour la réglementation pour suivre l'évolution rapide de la technologie, 4 états américains et la capitale (Nevada, Floride, Californie, Michigan, Washington D.C.) ont déjà adopté des lois pour permettre les voitures autonomes;

Attendu qu'à mesure qu'ils se répandront, ils auront des effets sur les infrastructures, sur l'aménagement des villes, sur le développement urbain et économique, sur la congestion, sur les transports collectifs et actifs, sur le transport des marchandises, etc.;

Attendu que les données agrégées amassées par l'utilisation des véhicules autonomes vont avoir une valeur inestimable pour la planification des transports, le développement urbain et économique dans nos villes;

Attendu que la ville a déjà amorcé un premier jet d'une politique sur le stationnement sans considérer l'arrivée imminente des véhicules autonomes;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'étudier tous les effets positifs et négatifs de l'arrivée des véhicules autonomes afin que la ville puisse bien se préparer et se positionner.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Richard Bergeron

d'amender le texte du « Résolu » de la motion présentement à l'étude afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et défis de l'arrivée éventuelle de la voiture autonome à Montréal ».

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, accepte la proposition d'amendement mais questionne le sens du mot « éventuelle » dans ladite proposition.

Un débat restreint s'engage sur la signification du mot « éventuelle ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter un sous-amendement à l'amendement des conseillers Salem et Bergeron afin de remplacer le mot « éventuelle » par « future ».

La proposition est agréée.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare l'amendement des conseillers Salem et Bergeron, sous-amendé par les conseillers Miele et Salem recevable.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le conseiller Sauvé utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM16 0629

Motion de l'opposition officielle pour la création d'un réseau de Fab Lab à Montréal

Attendu qu'un « Fab Lab » (certification du MIT signifiant atelier de fabrication) est un lieu ouvert au public où il est mis en commun toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur comme des imprimantes 3D, pour la conception et la réalisation d'objets;

Attendu qu'un Fab Lab propose des formations diversifiées en arts, en électronique, en ébénisterie et en mécanique et de l'espace collectif pour la fabrication;

Attendu qu'un Fab Lab permet aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants en tout genre, de passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc;

Attendu que les Fab Labs s'appuient sur des machines de fabrication numérique et des réseaux qui permettent de s'échanger des fichiers dans le monde entier, un objet peut donc être conçu dans un atelier collectif, fabriqué dans un autre et amélioré dans un troisième;

Attendu qu'il existe plusieurs « projets » de Fab Labs à Montréal comme échoFab de Communautique, le Fab Lab du PEC, District 3 de l'Université Concordia et Helios Makerspace;

Attendu que certaines villes, comme Barcelone, se sont engagées à créer une « City Lab » en déployant un Fab Lab par quartier;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la direction du développement économique afin de créer un réseau de Fab Lab à Montréal.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande aux membres de faire preuve de respect en gardant le silence lors de l'intervention d'un élu.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Chitilian soulève une question de privilège pour déplorer le manque d'égard du chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, envers les efforts que fait l'administration pour améliorer le développement économique de la métropole en recourant à des analogies douteuses.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, questionne la pertinence de la question de privilège du conseiller Chitilian.

Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Chitilian. Il invite toutefois le chef de l'opposition officielle à utiliser des métaphores appropriées lors de ses interventions. Le chef de l'opposition officielle retire l'analogie qu'il a faite lors de sa dernière intervention.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (15)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (44)

Résultat: En faveur : 15
Contre : 44

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM16 0630

Motion de l'opposition officielle demandant au gouvernement fédéral de rétablir une approche généraliste dans l'allocation des fonds supplémentaires pour la SPLI

Attendu que l'itinérance est un phénomène socio-urbain qui affecte Montréal de façon croissante, que les visages de l'itinérance sont multiples, et que cette réalité s'étend dans un nombre grandissant d'arrondissements au-delà du centre-ville;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée au programme de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que, en combinant un montant résiduel pour 2015-2016 et le 50 % d'augmentation, 10 millions de dollars peuvent être attribués dès maintenant pour lutter contre l'itinérance à Montréal;

Attendu que pendant quinze ans et jusqu'à 2014, la SPLI fonctionnait selon une approche généraliste, qui permettait le financement d'un large éventail d'interventions et d'initiatives en vue de prévenir et réduire l'itinérance;

Attendu que de nombreux organismes à Montréal ont perdu, en tout ou en partie, leur financement de la SPLI à la suite de la décision prise par le gouvernement conservateur, il y a deux ans, d'orienter les deux-tiers (65 %) du montant du programme vers l'approche *Housing first*;

Attendu qu'une telle entrave au caractère généraliste du programme a fait passer la contribution de la SPLI au montage financier de projets en immobilisation (construction et rénovation d'installations d'organismes communautaires et de logements sociaux) de 60 % en moyenne annuellement à seulement 6 % de son budget;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 prévoit de nombreuses initiatives pour prévenir et réduire l'itinérance, qui passent notamment par le financement de l'intervention et le développement de projets en matière de logement;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté d'autres résolutions unanimes recommandant une approche généraliste et une augmentation du budget de la SPLI, et que la Ville de Montréal participe en aval à l'attribution des fonds fédéraux en tant que partie prenante d'un processus multipartite d'affectation;

Attendu que la lutte contre l'itinérance passe par le financement d'une diversité d'initiatives et que ce sont les communautés locales, incluant Montréal, qui sont à même d'identifier les interventions nécessaires pour répondre à cet objectif;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1- d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;
- 2- de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;
- 3- d'intervenir auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de déposer une nouvelle version de la motion présentement à l'étude afin de la bonifier et qui se lit comme suit :

Motion rappelant au gouvernement fédéral les demandes historiques de la Ville de Montréal portant sur le maintien d'une approche généraliste dans l'allocation des fonds pour la SPLI et demandant le rétablissement de cette approche généraliste dans l'allocation des fonds supplémentaires pour la SPLI

Attendu que la résolution (CM14 0011) adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 27 janvier 2014, soulignait dans un attendu que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratique requise, incluant le développement de logements sociaux ;

Attendu que cette résolution du 27 janvier 2014 a permis à la Ville de Montréal de présenter une position ferme à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de sa campagne pour le logement à l'effet de maintenir une approche généraliste face aux diverses facettes de la problématique de l'itinérance ;

Attendu que l'adoption en octobre 2014 du Plan d'action en matière d'itinérance dans lequel la Ville de Montréal faisait le constat suivant : « Depuis 13 ans, la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada soutient une diversité d'interventions (travail de rue, employabilité, hébergement, acquisition d'immeubles, construction, rénovation, achat d'équipements, etc.). Les quelque 120 M\$ investis à Montréal ont permis d'augmenter significativement le nombre de lits d'hébergement d'urgence ; d'améliorer de façon notable les infrastructures d'accueil ; d'équiper convenablement les refuges et les centres de jours et de soutenir le travail de proximité mené auprès des personnes en difficulté de tous âges. Au cours des dernières années, des projets communautaires totalisant plus de 900 logements, dotés de services pour aider à la réinsertion sociale des personnes sans-abri, ont bénéficié du soutien financier dans le cadre de la SPLI » ;

Attendu que dans ce Plan d'action en matière d'itinérance, la Ville de Montréal s'engageait à poursuivre auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à assurer, d'une part, la reconduction et leur maintien à un niveau adéquat des programmes d'habitation AccèsLogis et Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec et, d'autre part, le maintien d'un volet immobilier (développement de logements) dans le cadre de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance ;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 prévoit de nombreuses initiatives pour prévenir et réduire l'itinérance, passant notamment par le financement de l'intervention et le développement de projets en matière de logement;

Attendu que l'itinérance est un phénomène socio-urbain qui affecte Montréal de façon croissante, que les visages de l'itinérance sont multiples, et que cette réalité s'étend dans un nombre grandissant d'arrondissements au-delà du centre-ville;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée au programme de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que, en combinant un montant résiduel pour 2015-2016 et le 50 % d'augmentation, 10 millions de dollars peuvent être attribués dès maintenant pour lutter contre l'itinérance à Montréal;

Attendu que pendant quinze ans et jusqu'à 2014, la SPLI fonctionnait selon une approche généraliste, qui permettait le financement d'un large éventail d'interventions et d'initiatives en vue de prévenir et réduire l'itinérance;

Attendu que de nombreux organismes à Montréal ont perdu, en tout ou en partie, leur financement de la SPLI suite à la décision prise par le gouvernement conservateur, il y a deux ans, d'orienter les deux-tiers (65 %) du montant du programme vers l'approche *Housing first*;

Attendu qu'une telle entrave au caractère généraliste du programme a fait passer la contribution de la SPLI au montage financier de projets en immobilisation (construction et rénovation d'installations d'organismes communautaires et de logements sociaux) de 60 % en moyenne annuellement à seulement 6 % de son budget;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté d'autres résolutions unanimes recommandant une approche généraliste et une augmentation du budget de la SPLI, et que la Ville de Montréal participe en aval à l'attribution des fonds fédéraux en tant que partie prenante d'un processus multipartite d'affectation;

Attendu que la lutte contre l'itinérance passe par le financement d'une diversité d'initiatives et que ce sont les communautés locales, incluant Montréal, qui sont à même d'identifier les interventions nécessaires pour répondre à cet objectif;

Et résolu :

que, dans la continuité avec les orientations adoptées et des gestes posés depuis plusieurs années, le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1 - d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;
- 2 - de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;
- 3 - d'intervenir de nouveau auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers Boivin Roy et Miele.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.

Le conseiller Downey utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM16 0631

Motion de l'opposition officielle pour une transparence accrue de la Commission de la sécurité publique

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont déposé leur dernier bilan annuel le 26 avril dernier lors d'une séance à huis clos de la Commission de la sécurité publique;

Attendu que selon le mandat même de la Commission sur la sécurité publique, elle « étudie publiquement le bilan annuel de la SPVM », tel qu'indiqué sur la page Web de la Commission, sur le site de la Ville;

Attendu qu'aucune étude publique du bilan du SPVM n'est inscrite au calendrier de la Commission;

Attendu qu'en fait, les citoyens et citoyennes de Montréal n'ont eu au cours de la dernière année à peu près aucune occasion d'interagir avec la haute direction du SPVM et du SIM concernant leurs actions, puisqu'ils ont pu le faire uniquement lors de l'étude des budgets, et que leurs questions ont dû alors être restreintes à ce seul sujet;

Attendu que dans d'autres grandes villes canadiennes, comme Toronto et Vancouver, les entités équivalentes à la Commission de la sécurité publique de Montréal – le *Toronto Police Services Board* et le *Vancouver Police Board* – siègent en public au moins 10 fois par année;

Attendu que dans son message sur le site web du SPVM, le directeur Philippe Pichet insiste sur l'importance de la confiance mutuelle entre le Service de police et la population;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal demande au comité exécutif de recommander au conseil d'agglomération de Montréal que la Commission de la sécurité publique :

- 1 - tienne au moins une séance publique d'étude chaque année sur les bilans annuels du SPVM et du SIM;
- 2 - s'engage à tenir un minimum de cinq séances publiques annuellement.

Un débat s'engage.

Le conseiller Norris utilise son droit de réplique. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, enjoint le conseiller à retirer les mots « not true » utilisés lors de son droit de réplique pour qualifier les propos de la conseillère Samson lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et les remplace par le mot « inexact ».

Le débat se poursuit.

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Pagé et Searle (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Deschamps, Barbe et Cloutier (38)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 38

Le président du conseil déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM16 0632

Motion de la troisième opposition pour un moratoire sur le développement des terrains de Pierrefonds-Ouest--l'Anse-à-l'Orme

Attendu que le 26 juin 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, le maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, M. Dimitrios (Jim) Beis et M. Russell Copeman, responsable à la Ville de Montréal, de l'habitation, de l'urbanisme, de la gestion et de la planification immobilière et de l'Office de consultation publique de Montréal, ont tenu un point de presse au parc-nature du Cap-St-Jacques pour annoncer un projet de développement immobilier comprenant entre 5 500 et 6 000 logements sur les anciens terrains agricoles de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme;

Attendu que depuis cette annonce officielle, de nombreux citoyens demandent d'avoir accès aux détails du projet immobilier, toujours pas dévoilés, afin d'en comprendre l'ampleur et les impacts;

Attendu que malgré et à l'encontre de la recommandation de l'Office de consultation publique de Montréal, dans son rapport datant de 2007, de « maintenir le zonage (agricole) actuel jusqu'à ce qu'un PPU soit complété », l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a recommandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure cette zone de sa protection pour procéder ensuite à un zonage résidentiel du secteur, sans qu'un PPU ne soit complété;

Attendu que plus de 12 000 personnes ont signé une pétition demandant à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro « de conserver et protéger en totalité le Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme où un projet de développement résidentiel de 6 000 unités d'habitation pourrait détruire 185 hectares d'espaces naturels »;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans son document « *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Quatrième partie : Les orientations et les attentes du gouvernement envers la Communauté métropolitaine de Montréal* », déclare sa volonté de « consolider les zones urbaines existantes et limiter l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et des services, tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, l'électricité, les écoles, les routes, les infrastructures de transport collectif, etc. »

Attendu que le territoire de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme visé par le projet de développement immobilier ne dispose d'aucune infrastructure ni de service mentionné dans les orientations du MAMOT citées ci-haut;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal vise à augmenter à 10% la surface des aires terrestres protégées qui se situent présentement autour de 5,75% du territoire;

Attendu que les anciens terrains agricoles de Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme sont parmi les derniers terrains non-urbanisés et non-protégés de l'île de Montréal et que les lots visés par le projet de développement sont d'une superficie de 185 ha, ce qui correspond à 8,7% de l'objectif de protection supplémentaire requis pour atteindre le 10% des aires terrestres protégées à l'échelle de l'agglomération;

Attendu qu'une étude dévoilée le 23 février 2016 par la Fondation David Suzuki révèle, dans le secteur Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme, « la présence de plus de 270 espèces fauniques et floristiques, dont plusieurs espèces à statuts particuliers en vertu de lois provinciale et fédérale, ainsi que des espèces fauniques et floristiques rares et menacées dont une que l'on croyait disparue de l'île de Montréal » et qu'une deuxième étude de la fondation Suzuki dévoilée le même jour démontre « l'impact important du développement pour l'ensemble de la biodiversité de la région »;

Attendu que le 16 avril dernier a eu lieu le Forum Nature Montréal, le premier symposium citoyen sur les espaces naturels de l'île de Montréal, qui s'est conclu par l'adoption d'une charte pour la protection des espaces verts et milieux naturels de Montréal et que celle-ci demande à l'agglomération de Montréal d'établir un moratoire sur tout projet d'infrastructure et de développement visant les espaces verts et naturels du territoire, en plus de demander qu'on protège la biodiversité, qu'on planifie le développement du territoire de manière à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et qu'on y assure l'accessibilité pour tous;

Considérant le poids cumulatif de tous ces arguments pris dans leur ensemble et provenant de sources multiples;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

que la Ville de Montréal déclare un moratoire sur le développement immobilier des terrains du secteur Pierrefonds-Ouest-l'Anse-à-l'Orme.

Un débat s'engage.

La conseillère McIntyre soulève une question de privilège pour demander au conseiller Copeman de ne pas lui attribuer l'exclusivité de l'expression « Start Chamber process » qu'elle a utilisé sur son compte twitter, parce qu'elle ne faisait que reprendre la citation d'un citoyen pour qualifier le processus de consultation sur ce projet.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, enjoint le conseiller Searle à poursuivre son intervention sur le sujet de la motion à l'étude.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil demande au conseiller Sauvé de retirer l'expression « pas vrai » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute et le remplace par « inexact ».

Le débat se poursuit.

Le conseiller Copeman soulève une question de privilège pour préciser au conseiller Marinacci que le mandat donné à l'Office de consultation publique sur ce projet a été adopté à l'unanimité des élus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le président du conseil ne reconnaît pas la question de privilège du conseiller Copeman. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour préciser que lorsque des propos cités dans la salle induisent en erreur l'assemblée, cela affecte l'honneur du responsable du dossier. Le président du conseil donne la parole au conseiller Marinacci. Ce dernier demande au conseiller Miele de ne pas abuser du terme « question de privilège » pour prolonger le débat lorsque des interventions ne sont pas en accord avec la volonté de l'administration. Le président du conseil informe M. Marinacci qu'il a déjà statué sur la question de privilège du conseiller Copeman et invite à la poursuite de l'étude du présent article.

Le débat se poursuit.

La conseillère McIntyre utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, McQueen, Lavigne Lalonde, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Pagé et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Duchesne, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe et Cloutier (37)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 18 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE

ANNEXE – ARTICLE 7.09

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2016
Le 16 mai 2016**

Black, Christine, Gibeau, Jean-Marc, Ouellet, Sylvain